



## Une aide financière pour accueillir vos nouveaux licenciés

Fonds à destination des clubs pour soutenir l'accueil des nouveaux licenciés pour la rentrée 2024

### **APPEL À PROJETS**

Fonds à destination des clubs pour soutenir l'accueil des nouveaux licenciés pour la rentrée 2024



**Chers clubs,**

Afin de répondre au contexte singulier que nous vivons en cette année olympique dans notre pays et alors que notre discipline rayonne, **la Fédération lance aujourd'hui un appel à projets inédit pour renforcer l'accueil des nouveaux pratiquants.**

Pour accueillir plus et accueillir mieux en 2024, un fonds à destination des clubs vient d'être créé. Une aide directe à **l'attention de tous les clubs** sur présentation d'un projet spécifique pour la mise en place d'un nouveau créneau permettant d'accueillir plus de pratiquants : créneau supplémentaire, réaménagement des créneaux actuels, créneau en plus dans un nouveau lieu (écoles, collèges, lycées, maison de quartier...) ou en extérieur, programme d'animation pour accueillir plus...

#### **MONTANT FINANCIER ATTRIBUÉ**

**Grâce à ce fonds, un forfait de 500 euros sur facture adressée par le club\* vous sera accordée.**

*\*La fédération se réserve le droit d'apporter une aide supplémentaire aux 500€ en fonction de la qualité du projet et sur proposition du comité départemental.*

**L'aide financière est fléchée pour participer :**

- **au coût de l'emploi de ce créneau supplémentaire**  
(à titre d'exemple : heures supplémentaires d'un salarié, prise en charge d'un auto-entrepreneur, facturation de prestation de service en cas de mise à disposition d'un encadrant, en particulier par le CD ou par un groupement d'employeur)
- **au financement pour l'inscription à une formation relative à l'animation**
- **à l'achat de matériels complémentaires nécessaires pour ce nouveau créneau** (nouvelles tables pour équiper un nouveau lieu et matériels complémentaires)
- **au financement de petits travaux d'aménagement** (vestiaires, lieu d'accueil...)

#### **COMMENT ACCÉDER À CETTE AIDE ?**

Pour accéder à cette aide, il vous suffit de **remplir le dossier de candidature simplifié en cliquant ci-dessous.**

**CANDIDATER**

Pensez à imprimer ce "google form" une fois rempli et à l'envoyer à votre comité départemental.

#### **MODALITÉS D'ATTRIBUTION**

- À la suite de l'envoi de la fiche de candidature à la FFTT par l'intermédiaire du formulaire, **le comité départemental sera le garant de votre projet :**

- validation et classement des dossiers dans l'ordre de pertinence et de faisabilité

- **En cas d'un nombre de demandes supérieur à la capacité financière du fonds, après retour des comités départementaux :**
  - priorité aux clubs n'ayant pas bénéficié du PSF

## RÉTROPLANNING

**Du 5 juin au 8 septembre 2024** : dépôt des demandes via le formulaire

**11 octobre** : communication des décisions de la FFTT

**À partir du 14 octobre** : envoi des factures par les clubs et paiement par la FFTT dès réception (une facture-type sera transmise)

Pour toute question ou demande de renseignements → [accueillir2024@fftt.org](mailto:accueillir2024@fftt.org)



Fédération Française de Tennis de Table  
3 rue Dieudonné Costes 75013 PARIS  
communication@fftt.email - 01 53 94 50 03



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Se désinscrire](#)

© 2024 FFTT